

COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 27 avril 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique MARCOT, Maire.

Étaient présents : ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BOISSONNET Annie, CLAUDEL Jean-Marie, FARRON Marie-Claude, GREGY Pascal, LAPOIRIE André, LAVE Michel, MARCOT Véronique, MAUGET Véronique, MICHEL Dominique, MOINE Sylvie, MUNIER Maryline, PERNOT Stéphane, PETITJEAN Sylvie, THIEBAUT Michaël, VANCON Nicolas, VIRY Claude, WYKA Pierre

Monsieur LAVEZ Francis a donné procuration à GERARD Pierrette

Monsieur ROBERT Daniel a donné procuration à MAUGET Véronique

Monsieur WYKA Pierre a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 27 avril 2009 est approuvé.

DELIBERATIONS

Subventions 2009 aux associations – Attribution

Après avoir examiné les demandes formulées par les associations présentant un intérêt communal, ainsi que le bilan de l'exercice 2008 présentées par chacune d'entre elles,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2009 :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2008
ACPG	80.00 €
ADAPS-CAPS	500.00 €
ADMR	1 440.00 €
AFN	80.00 €
ALEX	420.00 €
ALEMA	385.00 €
AMICALE EMPLOYES COMMUNAUX	190.00 €
BASKET	1 300.00 €
CHETTAS	400.00 €
CHORALE	50.00 €
COMITE DES FETES	1 750.00 €
COMICE AGRICOLE	100.00 €
CONFRERIE DES PISSENLITS	200.00 €
FCAX	4 000.00 €
LEGION VOSGIENNE	80.00 €
Les MAINMAINS	80.00 €
MJC	1 000.00 €
MUSIQUE LA VOGUE	2 000.00 €
MOINPEAUX	80.00 €
PETANQUE	160.00 €
SENIORS DU PRIOLET	750.00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	80.00 €

TENNIS	280.00 €
UNSS	305.00 €
USEP	275.00 €
VEUVES CIVILES	100.00 €
VOGE VTT	200.00 €
YOUPI GYM	100.00 €
TOTAL	16 365.00 €
ARBRE DE NOEL DES ECOLES	2.00 € / élève

Le versement aux autres associations est mis dans l'attente des bilans financiers 2008 en Mairie. L'examen aura lieu en une fois à l'automne.

Centre aéré et mini-camp – Tarifs 2009

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation d'un Centre de Loisirs et l'organisation d'un mini camp selon les modalités suivantes :

- accueil de loisirs d'enfants de 4 à 12 ans du 6 au 31 juillet 2009 à l'école primaire
- mini camp pour des ados de 12 à 16 ans du 3 au 7 août 2009 au lac de Bouzey

et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques.

Pour le Centre aéré, le Conseil municipal fixe les participations suivantes :

	Xertinois		Non Xertinois	
	QF inférieur à 550	QF supérieur à 550	QF inférieur à 550	QF supérieur à 550
par jour 4 ou 5 jours	6,40 €	6,90 €	9,60 €	10,35 €
Cantine	4,30 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €

Pour le Mini camp ados, le Conseil municipal fixe les participations suivantes :

	Xertinois		Non Xertinois	
	QF inférieur à 550	QF supérieur à 550	QF inférieur à 550	QF supérieur à 550
mini camp	90,00 €	95,00 €	160,00 €	165,00 €

Concours du receveur municipal – Attribution d'indemnité avant départ en retraite

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Trésorier de la Commune, en l'occurrence Mme Geneviève MANTEL, est consultée lors de l'établissement des documents budgétaires et comptables, et de toute nécessité relative au fonctionnement de la Mairie. Celle-ci partant en retraite en juin 2009, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de voter, pour le 1^{er} semestre 2009, une indemnité de conseil au taux de 75% en sa faveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 abstention, décide d'allouer une indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 75%.

Personnel communal – Ouverture de poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la modification du tableau des emplois, avec l'ouverture d'un poste de rédacteur principal à 35/35^e à partir du 1^{er} juillet 2009.

DM2 – Budget principal

Le Conseil Municipal décide de procéder à des régularisations de crédits.

Projet d'acquisition d'immobilier

Le Conseil municipal, et à l'unanimité, sollicite l'évaluation par les services des domaines de l'immeuble cadastré AB 368, 465, 466 et des immeubles et du terrain cadastrés AB 58, 64 67

Bâtiments techniques – Autorisation de résilier le marché de maîtrise d'œuvre

Mme le Maire expose aux membres du Conseil que l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le studio d'architecture Guido bouleverse l'économie du marché.

En effet, le projet a quasiment doublé depuis l'origine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas poursuivre le projet de construction des bâtiments techniques tel que présenté et de ne pas poursuivre, le marché de maîtrise d'œuvre. Il autorise Mme le Maire à signer tous les actes en relation avec la résiliation des marchés correspondants

Photocopies – Révision des tarifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, rapporte la délibération 74/08 du 6 mai 2008 et décide de fixer les tarifs de la manière suivante :

- copie A4 noir et blanc : 0.15 €
- copie A3 noir et blanc : 0.25
- copie A4 couleur : 0.50 €
- copie A3 couleur : 0.80 €

Achat Maison – Avis du Conseil

Mme le Maire expose que les domaines ont émis une cotation à 85 000 € pour la maison de Mme Munier sis au 1 rue du Cdt Saint Sernin. La propriétaire est d'accord pour vendre 85 700 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition de la maison de Mme Munier sis 1 rue du CDT St Sernin et cadastrée AB 111 pour un montant de 85 700.00 € et précise que les frais afférents à la vente seront à la charge de la commune.

Mise en place d'un transport piscine – Décision du Conseil

Les membres du Conseil Communal des Jeunes Citoyens sont venus présenter leur projet d'animation pour cet été. Le projet est de mettre en place un service de transport les lundis et jeudis à destination de la piscine de La Chapelle aux Bois du 6 juillet au 6 août 2009 soit 10 sorties.

Le service commencerait à 13h10 et reprendrait à 18h et desservirait Xertigny et les sections en terminant par la Regingotte. Le coût proposé est de 1 €. Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le principe de la mise en place d'un transport à destination de la piscine de La Chapelle aux Bois.

Forêt communale – Destination des produits des coupes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2009 comme proposé par l'ONF.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL

- la cérémonie de l'appel du 18 juin aura lieu le 21 juin
- la place du 18 juin, la rue Marius Becker et la salle multi activités de Rasey seront inaugurés le 27 juin
- dans le cadre du tour de France, les routes départementales seront refaites. Des animations seront proposées par le Conseil des jeunes, le Comité des Fêtes et la Musique la Vôge.
- la Commission tourisme se réunira le 29 juin à 20h30
- la course cycliste la Téméraire aura lieu le 5 juillet avec un départ depuis Xertigny
- le prochain Conseil municipal aura lieu le 9 juillet

Fait à Xertigny, le 19 juin 2009,

Le Maire,
Véronique MARCOT